

DECLARATION DE CONFORMITEFait à Molsheim, le 1^{er} juillet 2006

**OSRAM SASU
BP 109
67124 MOLLSHEIM CEDEX**

Nous déclarons sous notre seule responsabilité que le(les) produit(s) auquel(auxquels) se réfère(nt) cette déclaration est(sont) conforme(s) à la(aux) norme(s) ou autre(s) document(s) nominatif(s) cité(s)

PRODUIT(S)

Famille(s)	Désignation(s) exacte(s)
LAMPES HALOGENES BASSE TENSION	HALOLINE 230V – culots R7s -

NORME(S)

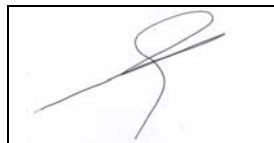
Indice	Titre du document
NF EN 60432	Lampes à incandescence - Prescriptions de sécurité
NF EN 60357	Lampes à halogènes (véhicules exceptés) - Prescriptions de performance

Les produits fonctionnant avec une tension alternative supérieure à 50V sont marqués du CE de la(des) directive(s) correspondante(s) (directive CEM et/ou directive BT)
(Article 10 – de la Directive 73/23/CEE)

Conforme à la Directive européenne :
- 2002/95/EC du 27/01/03 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements (RoHS)

Marketing Produits

F. VALS


Qualité totale

R. BIEDIGER



Un original signé peut être délivré sur demande expresse